

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JANVIER 2009

Délibération
n° 2009.01. 7.B

**Optimisation de la
prévention des
risques en matière de
sécurité au travail :
demande de
subvention auprès du
fonds national de
prévention**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE

Excusé(s) représenté(s) :

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

OPTIMISATION DE LA PREVENTION DES RISQUES EN MATIERE DE SECURITE AU TRAVAIL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION

Depuis la création du pôle hygiène et sécurité à la direction des ressources humaines, fin 2002, les conditions d'hygiène et de sécurité au sein de la collectivité ont nettement progressé. A ce jour, nous constatons une réelle prise de conscience de la part des agents, et notamment de l'encadrement. La ComAGA fait partie des 10% des collectivités en France qui ont abouti à la réalisation de leur document unique d'évaluation des risques professionnels.

Cependant, il paraît important de reconsidérer le réseau des agents chargés de la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité (ACMO), dont la motivation est en baisse. C'est d'ailleurs le souhait émis par les membres du comité hygiène et sécurité lors d'une séance exceptionnelle en septembre 2007.

Le fonds national de prévention de la CNRACL apporte un appui financier aux collectivités territoriales et établissements publics de santé qui conduisent une démarche de prévention.

L'aide financière, attribuée sous forme de subvention, porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs (internes et/ou externes) autour de la démarche.

Selon une première estimation, le budget prévisionnel pourrait s'articuler de la façon suivante :

TOTAL DES DEPENSES	TOTAL DES RECETTES (financement du FNP)
30 000 euros TTC (Intervention des prestataires)	62 000 euros TTC
32 000 euros TTC (temps mobilisé par les agents communautaires)	

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines – systèmes d'information du 28 novembre 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL afin de permettre la mise en œuvre du projet de prévention intitulé :

« Instaurer une dynamique du réseau des acteurs de la prévention afin d'optimiser la culture prévention et le management de la sécurité au sein des services de la ComAGA ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

06 février 2009

Affiché le :

10 février 2009